

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

GRATUITE SCOLAIRE

Les adversaires des réformes éducationnelles disent que la gratuité scolaire est une utopie. Pour eux l'école gratuite ne saurait exister.

Voici comment ils raisonnent pour en arriver à cette conclusion.

La construction et la mise en activité d'une école entraînent nécessairement des frais; il faut nécessairement que quelqu'un se charge de ces frais. Donc, l'école ne saurait être gratuite. Après avoir trouvé cette conclusion, ils tirent le rideau, et pour eux la question est réglée. Ceux qui parlent des écoles gratuites sont des utopistes, ou des démagogues qui veulent tromper le peuple en lui promettant une chose impossible à réaliser.

L'école gratuite, pour les gens qui voient tout à la lumière du préjugé religieux, est une manœuvre maçonnique ou protestante.

Ceux qui disent que l'école gratuite est une impossibilité parce que l'école entraîne nécessairement des dépenses, raisonnent comme celui qui viendrait prétendre que la circulation sur nos ponts n'est pas gratuite parce que le gouvernement a souscrit soixante mille dollars, et les municipalités une trentaine de mille piastres pour abolir les taxes de péage. Celui qui oserait soutenir une thèse semblable ferait certainement rire de lui par n'importe quel étranger qui traverserait un de nos ponts, et l'étranger qui n'a pas un sou à débours pour circuler sur nos ponts aurait certainement raison de rire de notre argumentation.

Il en est de l'école gratuite comme de nos ponts libres.

Une école est gratuite quand, dans un pays, un père n'a pas à payer spécialement pour y faire instruire son enfant, et que la taxe scolaire est imposée également sur ceux qui n'ont pas d'enfants et sur ceux qui en ont, quel qu'en soit le nombre.

L'école gratuite est si peu une utopie qu'elle a toujours existé à St-Hyacinthe. Jamais les commissaires d'écoles de notre ville n'ont exigé la rétribution mensuelle pour les enfants en âge de fréquenter l'école, ou pour ceux qui la fréquentaient et qui n'étaient pas d'âge scolaire.

L'école gratuite est si peu une manœuvre maçonnique, qu'elle a existé de tout temps ici, sous le contrôle de commissions scolaires qui ont généralement été constituées par notre curé, les contribuables se désintéressant tout à fait du choix des commissaires.

Il est vrai que dans notre pays, on a généralement beaucoup plus peur des mots que des choses. Nous avons eu la gratuité scolaire parce que dans notre ville nous en avons été gratifiés sans le savoir. Cette gratuité est si peu dangereuse, que peut-être quatre-vingt-dix pour cent de notre population en jouissait sans se douter qu'elle existait ici.

Ceux qui demandent la gratuité scolaire dans la province, demandent tout simplement que le système que nous avons à St-Hyacinthe se généralise. Quel danger peut-on voir dans cette réforme?

M. Bouchard, en 1913, a réussi à faire adopter une loi de gratuité facultative pour chaque commission scolaire. Avant l'adoption de cette loi, une municipalité qui ne forçait pas les pères de famille à payer tant par mois par enfant qui fréquentait l'école ou était en âge de la fréquenter, perdait ses subsides du gouvernement. En 1903, une loi identique avait été présentée et elle n'avait rallié que six votes favorables. En 1913, M. Bouchard l'a fait adopter par l'unanimité de la chambre des députés et du conseil législatif. Comme on le voit, les idées avaient beaucoup marché dans les dix années.

Quand M. Bouchard demande l'établissement de collèges gratuits dans les villes de quelque importance, il ne demande pas une impossibilité. Il veut tout simplement que la province et les commissions scolaires mettent à la disposition des familles pauvres et de conditions moyennes des institutions éducationnelles qui répandraient dans toutes les classes de la société l'instruction générale dont nous avons tant besoin.

Nous manquons d'ouvriers, d'industriels, d'agriculteurs et de commerçants instruits. Nos séminaires ne nous donnent, dans la vie civile, que des hommes de profession. Il n'y a rien entre l'école primaire et l'école classique. C'est ce qui fait que toutes les places importantes dans nos gouvernements sont occupées par des hommes de professions libérales, et que l'influence de l'ouvrier, du cultivateur et de l'industriel est presque nulle dans nos parlements.

Pour que nous ayons de bonnes lois, il faut qu'il y ait un peu d'équilibre entre l'influence des divers groupes qui composent la société. Pour avoir cette influence, il faut mettre à la disposition du public des écoles supérieures correspondantes aux High Schools américaines, qui nous donneront dans chaque classe des hommes possédant des connaissances générales qui leur permettront de revendiquer dans nos assemblées délibérantes les droits des leurs.

Ces collèges publics nous procureraient un enseignement pratique et à base religieuse, comme nos écoles actuelles, et si nous en établissons quatre ou cinq dans la province, dans quinze ans nous changerions la face de notre pays en prenant dans le commerce, dans l'industrie ou dans l'agriculture, la place que nous devrions occuper comme étant les premiers arrivés sur ce coin de terre d'Amérique.

Si nous voulons obtenir cette réforme, il faut que les corps publics et les associations ouvrières la réclament de nos gouvernants. Ce progrès s'accomplira comme d'autres se sont accomplis.

NOTES DU JUGE

Nous avons publié, la semaine dernière, le jugement rendu par l'honorable juge Martineau, dans la cause des bouchers contre la ville. Nous publions ci après les notes du juge en cette cause.

Le premier août 1917, le conseil municipal de la défenderesse a adopté le règlement suivant, qui a été publié le 4 août et qui est en force depuis ce jour.

Règlement No 227 amendant le Règlement No 11.

Le règlement No 11 est amendé en remplaçant les articles 27 et 28 par les suivants :

"No 27—Aucun boucher, regrattier ou autres qui achètent pour revendre, ou leurs employés n'achèteront, ne retiendront ou ne feront acheter ou retenir par qui que ce soit, sur les marchés publics, dans les rues ou places publiques de cette cité, pendant toute la journée du vendredi, que le marché soit ouvert ou non, et avant une heure de l'après-midi les autres jours de marché, aucun des articles suivants savoir : des perdrix, oies, dindes, canards, poules, poulets, tourtes, œufs, beurre, veau, mouton, lard, patates, ou autres denrées ou légumes."

"Tout producteur d'aucun des articles ci-dessus énumérés ne pourra les livrer à aucune des personnes, ou les retenir pour elles, pendant les heures prohibées."

"28—Toute personne qui contreviendra à quelque'une des dispositions contenues dans le règlement ci-dessus, sera passible, pour chaque contravention, à la discrétion du tribunal, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois ou d'une amende n'excédant pas quarante piastres, avec ou sans les frais et, à défaut du paiement immédiat de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois; et, dans ce dernier cas, l'emprisonnement cessera sur paiement de l'amende et des frais imposés."

Le demandeur allègue en substance qu'il est boucher, locataire comme tel d'un étal qu'il exploite au marché centre de la cité de St-Hyacinthe, et il fait, en outre, dans la dite cité, sous l'autorisation d'une licence obtenue à cette fin et courant de mai à mai chaque année, le commerce de regrattier, achetant et vendant des viandes, des volailles de toutes sortes et autres produits destinés à l'alimentation et à la consommation domestique; que le règlement ci-dessus est illégal et doit être annulé pour les raisons suivantes :

- 1o—Parce qu'il restreint le commerce ;
- 2o—Parce qu'aucune loi de la législature n'en permettait la passation ;
- 3o—Parce qu'il est injuste, arbitraire et oppressif ;
- 4o—Parce que sa mise en force dès le mois d'août viole les droits qu'il possédait en vertu de la licence que lui avait octroyée la défenderesse comme regrattier, du mois de mai précédant au mois de mai suivant ;
- 5o—Parce que la disposition qui défend aux producteurs de livrer leurs effets n'est pas autorisée par la charte de la défenderesse ;

PREMIER MOYEN

INCONSTITUTIONALITÉ DU RÈGLEMENT

Les municipalités, pas plus d'ailleurs que les législatures, ne peuvent passer de règlements ou lois dont l'effet est d'entraver la liberté du commerce. Il ne faut pas cependant considérer comme ayant cette portée, toute disposition qui réglemente ou même limite l'exercice de certains commerces, comme le fait par exemple le règlement adopté.

Les municipalités, en effet, sont maîtresses absolues des marchés qu'elles établissent, et elles peuvent en interdire ou en donner l'usage à tout commerçant ou à toute catégorie de personnes suivant ce qu'elles croient être l'intérêt général. Leur autorité sur les rues ou places publiques est moindre, car le public a le droit absolu, lui aussi, d'y circuler suivant son plaisir, mais il n'a pas toutefois celui d'y faire commerce. L'en empêcher n'est donc point le priver d'un droit, encore moins lorsqu'on limite simplement les jours et les heures où il pourra exercer son négoce.

DEUXIÈME MOYEN

ABSENCE D'AUTORISATION

Le conseil de la défenderesse peut faire, amender et abroger des règlements :

Par le paragraphe 3 de la section 417 de la charte : " pour régler ou empêcher la vente ou l'exposition en vente sur les marchés ou sur les places des marchés publics de toutes sortes d'objets ou de denrées ou de certains articles en particulier."

Par le paragraphe 7 de la section 421 : " pour restreindre et régler le commerce des regrattiers et des personnes qui achètent pour les revendre les articles apportés dans la municipalité."

Et par le paragraphe 16 de la même section : " pour prohiber, réglementer et permettre néanmoins permis, la vente d'objets quelconques dans les rues et sur les places publiques."

Ces diverses dispositions autorisaient, il me semble, le conseil à passer le règlement en question.

TROISIÈME MOYEN

INJUSTICE DU RÈGLEMENT

Le règlement serait injuste, parce qu'il aurait pour effet d'empêcher, d'après le demandeur, un boucher d'aller acheter sur le marché, d'un commerçant même comme lui et voisin de lui un article qui lui

manquerait et qui lui serait demandé par un client. La conséquence en serait, dit-il, une perte sérieuse de clients.

Cet argument ne me paraît pas fondé. Il est évident, en effet, que tous les locataires d'étals ou tous les regrattiers vendant sur le marché souffriraient dans la même mesure de cet état de choses, et que si tous perdent des clients qui seront quelquefois obligés d'aller ailleurs, tous en gagneront parmi ceux qui seraient allés chez eux.

D'ailleurs, que l'abus que l'on a voulu faire disparaître par ce règlement était autrement plus grave que l'inconvénient dont se plaint le demandeur. Il a été passé, en effet, pour empêcher l'accaparement par les regrattiers des produits les plus en demande aussitôt qu'ils étaient offerts en vente sur les marchés, et permettre aux contribuables de s'approvisionner tout d'abord.

J'ajoute que le demandeur serait, à tout événement, sans intérêt à demander la nullité du règlement pour ce motif.

QUATRIÈME MOYEN

VIOLATION DES DROITS ACQUIS

L'octroi d'une licence crée-t-elle en faveur du licencié le droit d'exercer ce commerce pendant toute la durée du commerce suivant les conditions du règlement en vertu duquel elle a été émise?

Quoique fortement d'avis, lors de l'audition, qu'il en était ainsi, j'en suis finalement arrivé à la conclusion que le pouvoir conféré aux municipalités d'amender ou d'abroger leurs règlements était assez général pour leur permettre de modifier ces conditions au cours de l'existence de la licence. (American and English Cyclopaedia of Law, Vol. 17, page 236.)

Dans tous les cas, s'il y avait là illégalité, le demandeur pouvait seulement l'invoquer dans les poursuites prises contre lui devant le Recorder pour violation du règlement, ou il pouvait demander par procédures en pareils cas permises, que le règlement ne s'applique pas à lui avant le 1er mai 1918.

Il ne pouvait, cependant, pour cette raison, demander la nullité du règlement. C'est ce que M. le juge Pagnuelo a décidé dans la cause de Brosseau vs. La Corporation de St-Lambert, 11 C. S. 245.

CINQUIÈME MOYEN

PRODUCTEURS

La clause concernant les producteurs n'a pas la signification que lui donne le demandeur, à savoir qu'elle défend aux producteurs de livrer aux regrattiers des articles qu'ils lui ont préalablement vendus durant le temps permis.

Les producteurs peuvent livrer aux regrattiers tout ce qu'ils ont acheté d'eux aux heures permises. Ce qu'il leur est défendu de livrer, c'est ce que les regrattiers leur ont acheté aux heures prohibées. La clause en question n'est en effet que la conséquence pratique de la précédente, défendant aux regrattiers d'acheter, elle défend aux producteurs de livrer, et punissant l'acheteur elle punit aussi le vendeur.

L'action du demandeur me paraît, pour toutes ces raisons, mal fondée, et elle est renvoyée avec dépens.

5—*Licenses subject to Law in force when granted.*—In another subdivision of this section, it is shown that the repeal of a statute under which the license was granted operates as the revocation of the license. Although there are few decisions to the contrary, the weight of authority establishes the proposition that a state, in granting a license, does not abandon its authority to change, at any time, the conditions upon which sales may be made, and that a license is subject to all regulations established by legislation subsequent to the grant of the license. The reason of this is that a permit to sell intoxicating liquors is but an exercise of the policy power of the state in which no one can so acquire a vested right or contract interest that control of the traffic in liquor may not be resumed when the interest of society demand it.

Dans les rues

de Londres

Impression rapportée d'Angleterre par M. René Bazin et placée sous les yeux des lecteurs des *Annales*.

Les rues, comme toujours, sont extrêmement vivantes. Le soir, dès que le soleil est couché, elles deviennent plus sombres que celles de Paris, ce qui est beaucoup dire. Pour la première fois peut-être, depuis qu'elle éclaire la ville, les Londoniens s'intéressent extrêmement à la lune. On entend des gens, au sortir du Métropolitain, échanger des propos comme ceux-ci : "Trop de lune, vraiment! Je ne la croyais pas si pleine! Heureusement le brouillard se lève aussi." Ces réflexions et d'autres semblables, faites d'une voix calme, indiquent simplement qu'on se

souvent. Les Allemands peuvent même être sûrs qu'on se souviendra longtemps. Je ne vois pas très bien le commis-voyageur d'une maison de Berlin, de Hambourg ou de Leipzig, offrant sa marchandise à un commerçant de la Cité, tant que seront vivants les hommes qui auront vécu nos années. Il recevrait, il aurait du moins beaucoup de chances de recevoir autre chose que la commande sollicitée. Les Anglais avec lesquels j'ai pu causer n'emploient pas, en parlant de nos ennemis, de ces termes outrés qui manifestent surtout l'émotion; ils les jugent en quelques formules courtes, auxquelles, dans l'avenir, il n'y aura pas de retouche à faire, et qui ressemblent au dispositif d'un arrêt de cour. La passion ne se montre pas; le dédain se laisse deviner, celui d'un peuple civilisé pour un autre entièrement différent; la résolution seule est évidente.

L'Exposition de Ste-Scholastique

Nous désirons accuser réception d'un exemplaire de la liste de prix et des règlements de l'Exposition de Ste-Scholastique qui aura lieu du 23 a u 26 septembre prochain.

Plus de \$15,000 en prix sont offerts aux différentes branches de l'industrie animale et aux produits de la ferme et autres. Nous y remarquons aussi une classe pour les objets d'antiquité.

Cette exposition a eu un immense succès l'an dernier et cette année encore le bureau de direction ne veut rien épargner pour satisfaire exposants et visiteurs.

Cette brochure est illustrée et contient les photographies des directeurs et vues prises au cours de l'exposition de 1917 et qui donnent une idée de l'exposition de 1918. Le travail est bien fait et fait honneur à la Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes.

On peut s'en procurer une copie en s'adressant à M. Joseph Fortier, secrétaire, Ste Scholastique.

Le danger d'avoir un sang pauvre

SI ON N'Y REMEDIE PAS DES LE DEBUT, IL PEUT CONDUIRE A LA TUBERCULOSE

Dans aucune maladie, le retard ou la négligence n'est aussi dangereux que pour l'anémie, provenant de la pauvreté du sang. C'est une maladie très commune chez les jeunes filles et les personnes qui sont exténuées ou confinées à l'intérieur. On s'aperçoit de son apparition d'une manière si obscure qu'elle est souvent très avancée avant qu'on s'en aperçoive.

Mais pris à temps il existe un spécifique, un tonique qui augmente le nombre de globules de sang rouge, permettant ainsi au sang de transporter l'oxygène, source de vie, dans tous les tissus de l'organisme. Les Pilules Roses du Dr Williams ont obtenu un succès retentissant dans le traitement de cette maladie opiniâtre à cause de cette merveilleuse propriété.

La correction des conditions anémiques par les Pilules Roses du Dr Williams est aussi certaine que toute chose dans les sciences médicales. Mlle Jessie McLean, Trenton, N.E., dit: "J'étais aussi faible qu'on puisse l'être, et incapable de vaquer à mes occupations. Mon sang semblait être tourné presque tout en eau. J'étais pâle, le moindre effort m'enlevait toute haleine, et quand je montais les escaliers j'étais obligé de m'arrêter et de me reposer en chemin. J'avais souvent de sérieux maux de tête et parfois mon cœur palpitait d'une manière alarmante. Un bon ami me demanda d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams et j'ai raison de lui être reconnaissante d'avoir suivi son conseil. Peu de temps après avoir employé les Pilules je commençai à me sentir plus forte, et après en avoir pris 7 boîtes, je jouissais de nouveau d'une bonne santé. Je pense que les Pilules Roses du Dr Williams sont un bienfait pour les filles malades et je les recommanderai toujours ardemment."

Vous pouvez vous procurer les pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou vous en faire envoyer par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

NOUVELLE EMISSION CINQ ANS

\$6,100,000. 6%

OBLIGATIONS

DE LA

CITE DE MONTREAL

REMBOURSABLES DANS CINQ ANS—Le 1er mai 1923

En Coupures de \$100, \$500 et \$1,000

Titres au Porteur ou Nominatifs (enregistrés)

Intérêt à 6% payable semi-annuellement les 1ers mai et novembre.

TITRES : Ces obligations sont payables au PORTEUR, mais peuvent être enregistrées, sans aucun frais, au nom du DETENTEUR. Elles ne peuvent alors être vendues ou transportées sans le consentement de ce dernier, ce qui comporte en même temps une PROTECTION EFFICACE contre toute perte par le feu ou autrement.

Ce privilège d'enregistrement est un AVANTAGE qu'offre RAREMENT une OBLIGATION MUNICIPALE.

GARANTIE : Ces obligations constituent un LIEN PRIVILEGIE sur TOUTE la PROPRIETE IMMOBILIERE IMPOSABLE de la CITE DE MONTREAL et ont PRIORITE ABSOLUE sur toutes les HYPOTHEQUES.

Elles représentent, indiscutablement, le MEILLEUR PLACEMENT MUNICIPAL AU CANADA.

Demandez notre circulaire.

RENE-T. LECLERC

Courtier en Valeurs de Placement.

160 rue Saint-Jacques, Montréal.

Téléphone: Main 1260 et 1261.

(Maison fondée en 1901).

La Southern Canada Power Co., Limited

contrôle des Chûtes sur la rivière St-François capables de développer plus de 100.000 forces, et contrôle aussi plusieurs autres compagnies d'éclairage et de pouvoir, dont elle possède les actions.

La construction d'un des grands pouvoirs d'eau de la Compagnie sur la rivière St-François a été commencée à Drummondville et procède rapidement. Ce pouvoir répondra à l'augmentation de la demande d'énergie et permettra à plus de manufacturiers de s'installer dans ce district.

Développer les pouvoirs d'eau est aujourd'hui autant un devoir patriotique qu'un avantage matériel.

C'est là une des raisons qui nous font recommander les Obligations de Première Hypothèque à 6% de la Southern Canada Power Company, Limited. Avec chaque obligation rapportant 6% vous recevrez gratuitement des actions ordinaires de la Compagnie. Ces actions vous assurent l'avantage de participer dans les bénéfices futurs de la Compagnie.

Demandez notre circulaire spéciale et le plan du territoire d'opérations de la Compagnie.

OBLIGATIONS VENDUES AU COMPTANT OU PAR PAIEMENTS MENSUELS

NESBITT, THOMSON & COMPANY
PLACEMENTS LIMITED
222 RUE ST. JACQUES MONTREAL

Enfants constipés

La constipation des enfants peut être rapidement supprimée par l'emploi des Tablettes Baby's Own. Ces tablettes sont un laxatif doux mais complet qui ne manque jamais de régler les intestins, adoucir l'estomac et de cette façon soulager tous les maux bénins des petits. A leur propos Mme Eugène Couture, Knox Bridge, Qué., écrit: "Les Tablettes Baby's Own ont été merveilleuse dans le cas de mon bébé. Elle était constipée et fiévreuse mais les Tablettes ont vite réglé ses intestins et l'ont rendu bien portante."

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville Ont.

AVIS

St-Hyacinthe, 17 mai 1918.

M. Jos. Surprenant, marchand de bois, coin des rues Girouard et Ste-Marie, informe le public qu'ayant été averti par la Cie du Grand Tronc d'avoir à leur livrer leur terrain d'ici à trois mois, en conséquence offre en vente, à bon marché et à des conditions faciles, toutes les bâtisses qu'il y a sur ce terrain, tels que maison, hangars, etc. Et d'ici à trois mois, il transportera sa cour à bois sur la rue Laframboise, en face de la manufacture de corsets.

Ne faites jamais dépendre votre bonheur des autres.

Les mêmes souffrances naissent mille fois plus que les mêmes joies.

N'importunons pas les autres par nos conseils, instruisons-les par nos exemples.



Taux Raisonables; Bon Service

La construction d'un système téléphonique moderne exige de nombreuses espèces de matériaux.

Parmi les éléments fondamentaux d'un système téléphonique nous citerons le fer, l'acier, l'étain, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le platine, le bronze, l'amiante, le mica, le carbone, le caoutchouc, la soie, le coton, les bois de diverses espèces, les teintures, les produits chimiques; ces matériaux nous viennent de tous les coins du globe.

A cause des exigences de la guerre, le prix de presque tous les articles cités ci-dessus a augmenté considérablement. Quelques-uns de ces matériaux ne sont plus sur le marché et nous devons employer des substituts coûtant des prix très élevés.

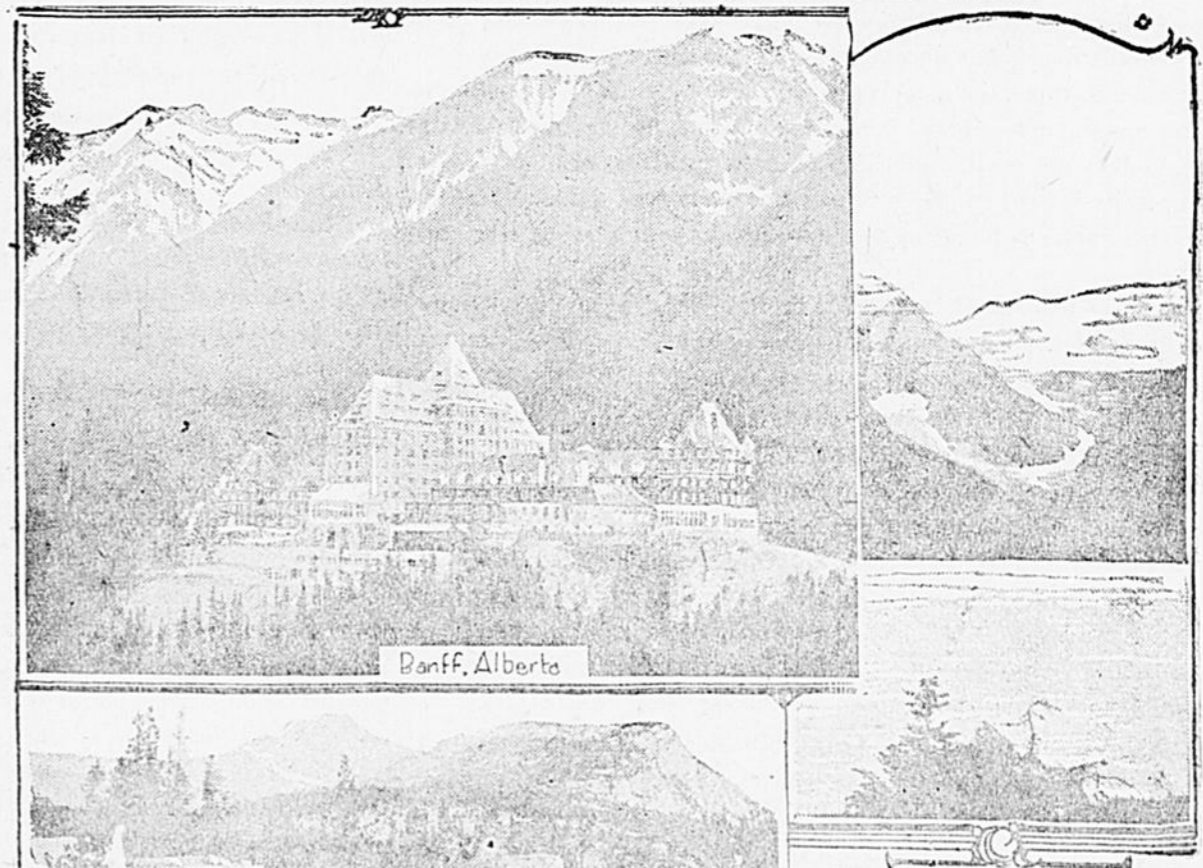
La bâtisse et l'installation téléphonique érigées récemment à St-Hyacinthe auraient coûté très cher en temps normal; en ce temps de guerre, le coût en a été exorbitant.

Notre but est de vous donner un bon service. Nos taux sont établis de manière à nous donner un léger profit sur le capital placé et à nous permettre de maintenir la qualité de ce service.

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell.



BANFF ET LAC LOUISE



Le bain du C. P. R. à Banff

Le Lac Louise

BANFF—Lac Louise. De tous les endroits fréquentés par les touristes dans les montagnes Rocheuses canadiennes, durant les mois d'été, Banff, la ville aux sources sulfureuses et le Lac Louise, coquettement perché sur le sommet de ces monts géants, sont certainement les deux villégiatures idéales pour ceux qui, fatigués de la vie active qu'ils doivent mener toute l'année, désirent passer des vacances au sein de la Nature et des beautés qu'elle se plaît parfois à amasser dans un même endroit.

Situé à quelque quatre-vingts milles à l'ouest de Calgary, Banff occupe sur les bords de la rivière Bow, un site enchanteur auquel les hautes montagnes environnantes donnent un aspect imposant que l'on rencontre rarement ailleurs. D'un côté, c'est le fameux mont Rundle qui semble s'élever du sol vers les nues, de l'autre c'est la chaîne verdoyante des monts Sulphur, tandis que de l'autre côté de la rivière, la masse grise du mont Cascade se détache sur le ciel d'azur et surplombe de ses

9,000 pieds d'altitude, la vallée au fond de laquelle s'étalent les habitations, le chemin de fer, la rivière et les jolis lacs Vermilion.

Mais si les voyageurs se rendent à Banff pour visiter ses parcs d'animaux sauvages, son musée, y faire des ascensions et y jouer au golf, c'est surtout pour les bains d'eau chaude que le plus grand nombre dirige leurs pas de ce côté. En effet, les sources abondantes d'eau sulfureuse qui coulent des flancs du mont Sulphur, furent à l'origine la raison pour laquelle fut fondée la ville et l'on peut dire que leur réputation n'a cessé d'augmenter depuis, tant à cause du plaisir qu'elles procurent à ceux qui se plongent dans cette eau extraordinaire, que pour les propriétés médicales incontestables de celle-ci, établies par les médecins les plus compétents. Les piscines que le gouvernement a fait construire sont peut-être les plus fréquentées de Banff, mais il en existe quelques autres qui sont encore le rendez-vous favori d'une foule de baigneurs. Parmi ces dernières, celles

de l'hôtel du Pacifique Canadien sont certainement les plus modernes. Elles sont divisées en deux sections et sont placées en avant de la superbe hôtellerie, qui elle-même fait face à la vallée qui sépare les monts Tunnel et Rundle, et au fond de laquelle la rivière Bow déverse ses eaux limpides. Banff, enfin, à aujourd'hui pris une importance que ne lui conteste aucun autre endroit, comme villégiature d'été et les nombreux hôtels qu'on y a érigés, mais qui cependant ne suffisent pas pour tous les voyageurs, sont une preuve de sa popularité.

Que dire du lac Louise! Il faut avoir vu ce joyau enchâssé dans un cercle de pics et de glaciers immenses qui se reflètent dans ses eaux tranquilles, pour en comprendre toute la beauté, car les mots ne suffiraient pas pour en donner une juste description. Il suffit de dire que tous les touristes y reviennent après avoir visité les autres parties du monde et s'accordent tous pour déclarer que c'est le plus beau paysage qu'il leur a été donné d'admirer. La station de Lac Louise est à une soixantaine de milles à l'ouest de Banff et à quelques milles de la ligne du partage des eaux dans les Rocheuses, c'est-à-dire sur le sommet de cette chaîne et près de la frontière qui sépare l'Alberta de la Colombie-Britannique. Le C. P. R. a fait construire un superbe hôtel sur les rives du lac et pour accommoder les voyageurs, cette compagnie a encore bâti une ligne de tramways qui conduisent de la gare au lac, une distance de trois milles.

Mérite agricole

Le Mérite Agricole, dont on parle tant depuis quelques années, verra cette année encore, le nombre de ses membres s'augmenter considérablement.

Ce sont les cultivateurs des comtés suivants qui, cette année, sont appelés à concourir: Argenteuil, Berthier, Champlain, Joliette, l'Assomption, Maskinongé, Montcalm, Ottawa, Pontiac, St-Maurice, Terrebonne et Trois-Rivières. Ces comtés forment la quatrième division. Lorsque le dernier concours dans cette région eut lieu, en 1913, il n'y eut que quatorze lauréats. Cette année il y en a cinquante. On voit, par ces chiffres, que l'effet des grandes fêtes qui se déroulent chaque année à l'Exposition Provinciale de Québec en l'honneur des lauréats est loin d'être étranger à la vogue si considérable dont ne cesse maintenant de jouir le Mérite Agricole.

En 1913, le lauréat de la Médaille d'Or de la quatrième région fut M. Théophile Hamel, de St-Prospère de Champlain, qui obtint 95 95 points sur les 100 alloués pour une culture parfaite. Trois autres concouraient en même temps pour la Médaille d'Or, mais ils furent dépassés de beaucoup par M. Trudel.

Les juges commencent cette semaine leur voyage d'inspection. Ainsi, leur rapport sera connu au cours du mois d'août, et le résultat du concours sera connu à temps pour que la proclamation des lauréats de l'année puisse se faire, comme en ces dernières années, au cours de l'Exposition Provinciale de Québec, alors que de grandes démonstrations se dérouleront en leur honneur.

Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui étouffent le bon grain, c'est la négligence du cultivateur

TABAC A CHIQUER COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire. Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la gencive, au milieu. Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez. Le Tabac à chiquer Copenhagen étant granulé, produit son effet immédiatement par le fait même. Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.

Southern Canada Power Company

La Southern Canada Power Co., Limited, a commencé la construction d'un de ses grands pouvoirs d'eau à Drummondville sur la rivière St. François; les travaux progressent rapidement, et employent déjà plus de 230 hommes. Ce pouvoir aura une capacité finale de 17,000 forces, et la Compagnie compte avoir pour commencer 7,400 forces installées et en opération le 1er mai prochain.

La Compagnie construit des lignes de haute tension additionnelles qui connecteraient en un seul système les 45 municipalités en ce moment desservies.

Cette unification du système représente nombre d'avantages: Elle rendra le service uniforme sur tous les points du système, assurant une entière satisfaction à toutes les municipalités desservies,

Cartes d'Affaires et Professionnelles

PETITES ANNONCES

LOGEMENT A LOUER

Un magnifique logement de cinq appartements, situé au No 19 rue St-Pierre, avec en plus une très bonne écurie, remise pour voitures, grenier à foin, poulailler, et plusieurs autres commodités. Excellentes conditions. S'adresser à A.S. COMEAU, commerçant de foin, 155 rue Girouard, Saint-Hyacinthe.

A VENDRE OU A ECHANGER

Auto Studebaker, 35 forces; éclairage électrique, self-starter. A vendre à bon marché ou à échanger pour valeurs quelconques. S'adresser au bureau du *Clairon*.

ON DEMANDE

Une bonne servante sachant faire l'ouvrage général d'une maison privée. S'adresser à 320 Girouard.

ON DEMANDE

Des filles, 'rouleuses,' 'boncheuses,' 'écoteuses'; et aussi des garçons pour apprendre le métier de cigariier. S'adresser à L. O. GROTHÉ & CIE, SAINT-HYACINTHE. jno

A VENDRE

Deux magnifiques automobiles STUDBAKER avec toutes les accessoires voulues à vendre bien bon marché. S'adresser chez

B. BELANGER,

135 rue Cascades, St-Hyacinthe.

A cette même adresse, vous pourrez vous procurer des pneus et chambre d'air marque *PATRIDGE*, de toutes les grandeurs, ainsi que les morceaux nécessaires pour réparer sur la route. jno

Avis aux Dyspeptiques

Mesdames, Messieurs: — Vous n'êtes pas dyspeptiques par plaisir. N'aimerez-vous pas vous guérir de cette triste maladie en prenant des remèdes NATURELS. Nous garantissons que "LES PASTILLES VEGETALES ANTI-DYSPEPTIQUES DELZ LALIME" guériront n'importe quel cas de dyspepsie.

Prix: 50 cts LA BOITE

En vente au Laboratoire de Remèdes Végétales d'Elz. Lalime, Emrg. 420, rue Ste-Catherine Est, Montréal. ou chez ELZ. D. ST-ONGE, 225 rue Cascades, St-Hyacinthe, Qué.

NOUVEAU DENTISTE

Dr L. B. de la Bruère, Coin des rues Laframboise et Girouard. Gradué du Collège "Tufts", de Boston. TEL. 219.

LES DOCTEURS FOURNIER & HOULE

CHIRURGIENS-DENTISTES

Experts-spécialistes dans les dentiers et tous les ouvrages en cr. Extractions des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 à 10 minutes avec obturations finales ou couronnes quelconques, le tout en une seule séance.

182 RUE GIROUARD, SAINT-HYACINTHE.

Bureaux ouverts tous les soirs de 7 à 9 heures.

et à cause de son pouvoir principal à Drummondville, qui fournira l'énergie partout, les dépenses d'opération et de maintien seront beaucoup diminuées.

Ces améliorations continues rendent encore plus solides les Obligations de la Southern Canada Power Co., Limited, et il n'y a pas de doute que d'ici peu d'années, les actions de la Compagnie, qui sont aujourd'hui en bonus avec l'achat des Obligations à 6%, auront une valeur très appréciable.

Tel. Bell 515 191 Girouard

L. H. TANGUAY, PROFESSEUR de PIANO

Gradué du collège de musique de Fargo, Dakota-Nord. Préparation immédiate aux diplômes.

TELEPHONE 423.

Dr A. BÉDARD, CHIRURGIEN-DENTISTE 190 GIROUARD, 12-12-17 ST-HYACINTHE.

J. S. Beaudet Notaire.

Argent à prêter. — Assurance 3 RUE DU PALAIS, ST-HYACINTHE P. Q. 16-6-18

Vient de paraître

"LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE", gros volume de 275 pages environ, publié par M. l'abbé Groulx, l'auteur de "Nos Luttes Constitutionnelles". 75c l'unité. En vente chez

ST-JEAN & FRERE,

Marchands de journaux 14-11-17 St-Hyacinthe

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravols d'aminie, etc., etc. Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction. RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal 1272-jno Tel. Bell 264

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade — Diplômée —

324 Girouard, St-Hyacinthe

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prelarts, Portières et Rideaux

Chez EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe 12-2-18

Horaire des Trains

Aux différentes gares

GRAND TRUNK RAILWAY

Heure de départ des trains: † 9 55 a.m. x 5 41 a. m. pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond et Portland.

x 7.30 a. m. + 10.32 p. m. et † 5 22 p.m. † 8 p.m. pour Montréal, Toronto, Etats-Unis et l'Ouest.

Heure de l'arrivée des trains: † 9.55 a.m. x 5.41 p.m. = 1.20 p.m. † 3.15 p.m. de Montréal des Etats-Unis et de l'Ouest.

x 10.32 a. m. et † 5.22 p. m. de Portland, Island Pond Coaticook et Sherbrooke.

x 10.32 a.m. de Victoriaville et Lévis. 6.40 tous les jours excepté le samedi et dimanche

† samedi seulement = dimanche seulement † Tous les jours. x tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest. O. Picard, agent pour la ville 35 rue Laframboise ou à F. C. Bouvette chef de gare.



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A partir du 10 juin 1918 l'horaire suivant est en force sur le chemin de fer Quebec, Montreal & Southern:

Pour Sorel, tous les jours excepté le dimanche, à 2.30 hrs p.m.

Pour Iberville et Noyan à 2.30 hrs p.m.

Pour plus amples renseignements au sujet de trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON, Gen. Passenger Agent. L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe Téléphone 28.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.40 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

12.15 a.m. et 7.50 p.m. pour Saint-Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccourciement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à R. E. CODERRE, 125 Rue Cascades, Agent de Billet. Tél. 70



1-1-18

"LE CLAIRON" est publié et imprimé par l'Imprimerie Yamaska Incorpore, au No 173 rue Girouard, Saint-Hyacinthe. L. A. BERNIER Gérant.



Tabac à Chiquer Copenhagen

Le tabac à chiquer Une pincée vous le le plus économique. démontrera.

JEUNES GENS

Terminez Rapidement votre Année d'Etude ou votre Cours à

L'ECOLE LALIME

DE ST-HYACINTHE

Les classes de l'Ecole Lalime sont ouvertes continuellement afin de donner aux jeunes n'ayant pu terminer leur année de collège, de même qu'aux inaptes au service militaire, aux soldats de retour, ainsi qu'aux jeunes filles l'avantage de se qualifier rapidement pour l'occupation des nombreuses positions qui seront bientôt vacantes.

Demandez le prospectus de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime, Limitée, de St-Hyacinthe, P.Q.

M. B. LALIME, Principal.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or gands des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-terrain de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE

W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE". assurance-vie. Seule compagnie donnant des bénéfices pour maladies et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE A VENDRE OU A ECHANGER. Spécialité: CIGARES.

ST-HYACINTHE

Nouvelles Locales

ACCIDENT D'AUTO

M. et Mme Alexandre Richer, ainsi que M. et Mme Alphonse Richer, de cette ville, ayant avec eux trois enfants, ont été, dimanche dernier, victimes d'un tragique accident d'auto, à St-Antoine-sur-Richelieu. Nos promeneurs se rendaient à ce dernier endroit, et le voyage, jusque là avait été très agréable, on allait arriver à la fin du voyage, quand arriva l'accident qui a coûté la vie à un enfant de 14 mois.

Pour se rendre à St-Antoine, il faut passer par St-Denis, et là prendre un bac qui fait la traversée entre St-Denis et St-Antoine.

Quand le bac fut rendu à destination, M. Richer voulut gravir la côte. L'auto était rendu environ à mi-côte, quand tout à coup il arrêta. M. Richer tenta de mettre les freins mais ceux-ci refusèrent d'obéir et l'auto commença de descendre. Mme Alphonse Richer, un enfant et les deux MM. Richer purent sauter en bas de la voiture; il n'en fut pas de même de Mme Alex. Richer qui demeura dans l'auto avec deux enfants. En arrivant au bord de la rivière, l'auto tourna sans dessus dessous et les trois occupants furent pris sous lui, dans l'eau. Les témoins de l'accident appelèrent au secours.

Attiré par les cris, le docteur Guertin, qui était en villégiature chez son père, à Saint-Antoine, courut à l'endroit de l'accident et bravement il se jeta à l'eau. Ses efforts furent couronnés de succès car il réussit à sauver Mme Richer et un enfant. Malheureusement l'autre enfant, un bébé de 14 mois mourut, noyé.

EST-CE BIEN LE COUPABLE?

Nous avons parlé, la semaine dernière, d'un vol de cigares qui a été commis, dans la nuit du 1er au 2 courant, à la manufacture L. O. Grothé, Ltée, succursale de notre ville. On estime à une valeur de \$200 la quantité de cigares qui ont été volés.

Samedi dernier, après toutes les recherches possibles, on n'avait pas encore réussi à retracer l'auteur ou les auteurs de ce vol. Une arrestation fut opérée, cependant, sur la déclaration faite par deux jeunes gens de notre ville, en présence du chef Bourgeois et de M. Chartrand, qu'un ami qu'ils avaient rencontré cette nuit-là, à l'angle des rues Héloïse et Raymond, leur avait révélé qu'il venait de voler des cigares à la manufacture Grothé, qu'il guettait une occasion pour aller les cacher, et que ces cigares étaient déjà vendus à quelqu'un pour la somme de \$75.

Mardi, cette cause a été instruite devant le juge Marin. Me V. E. Fontaine occupe pour la maison Grothé, et Me Louis Lussier pour la défense. L'enquête contre l'inculpé est terminée. Ce dernier nie catégoriquement d'avoir rencontré, la nuit du vol des cigares, les deux amis qui ont été la cause de son arrestation, et de leur avoir déclaré qu'il avait volé à la manufacture Grothé. L'affaire est remise au 6 août.

LA CHORALE DE ST-JEAN

Dimanche dernier, les membres de la Chorale de St-Jean nous firent l'honneur d'une visite dans notre ville. Ce sont eux qui, à l'église Notre-Dame du Rosaire, ont exécuté la partie musicale à la grand messe. Nos visiteurs ont été les bienvenus partout et ont laissé notre ville enchantée de leur séjour au milieu de nous.

SAISIE DE BOISSON

Tard dans la soirée de mardi, le grand connétable H. Marchessault, ayant avec lui quelques officiers de la police, s'est rendu au village St-Joseph pour faire une descente dans un restaurant de l'endroit. Une certaine carte d'affaire annonçant ce restaurant circule, depuis quelque temps, de mains en mains à St-Hyacinthe, et dont le contenu laisse à douter de l'atmosphère dans laquelle on vit à ce restaurant. Les démarches du grand connétable Marchessault n'ont pas été vaines: il y a trouvé du whiskey et de la bière qu'il a fait transporter au bureau du revenu. Il y avait aussi des personnes du sexe féminin, mais elles ont réussi à s'échapper à temps.

PERSONNEL

M. le Dr J. A. Viger, de cette ville, est parti pour New-York, et il sera absent pour jusqu'au premier septembre. Pendant ce temps, il suivra des cours spéciaux dans les grands hôpitaux de New-York.

NOTRE CHORALE

Les membres de la Chorale de la Cathédrale, au nombre de vingt, sont allés, dimanche dernier, passer la journée à St-Joseph de Sorel. C'est une excursion annuelle qu'a l'habitude de faire notre chorale. On a fait le trajet en automobile par un temps idéal. M. T. A. St-Germain, échevin de cette ville, avait mis le magnifique chalet qu'il possède à St-Joseph à la disposition des excursionnistes. M. Sylvain Châlin s'était rendu au chalet la veille pour tout préparer afin de bien recevoir les visiteurs. Il a fait pour le dîner une bouillotte à laquelle chacun a fait honneur. Inutile de dire que les membres de la chorale qui sont allés à St-Joseph de Sorel se sont amusés.

FEU MADAME VEUVE J. LEMAY

D'imposantes obsèques ont été faites lundi matin, à la cathédrale, à Dame veuve Joseph Lemay, née Adèle Millier, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. Le service a été chanté par M. l'abbé Joseph Lemay, professeur de mathématiques au séminaire et fils de la défunte, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés Lagassé et Fontaine. La levée du corps a été faite par le R. P. Béliveau, O. P. Au chœur nous avons remarqué Mgr Guertin, Mgr Choquette, les chanoines Sénécal et Michon, les RR. PP. Gaudreau, Barillac et le frère Ange, O. P., fils de la défunte, les abbés Desranleau, Allaire, J.-B. Nadeau et Arsène Nadeau et autres. La chorale a exécuté la partie religieuse.

VA-ET-VIENT

Mlle Marie-Anna Brodeur, de cette ville, est partie vendredi dernier pour une promenade d'une quinzaine à St-Jean-Baptiste de Rouville et Montréal, chez des parents et des amis.

M. Henri Daigle, de la maison Harris Abattoir, de Montréal, est à St-Hyacinthe pour une vacance de quinze jours.

M. Arthur Brodeur, marchand, et son épouse sont partis pour un voyage d'une semaine aux Etats-Unis.

MARRAINE DE GUERRE

Un autre soldat belge nous écrit pour une marraine de guerre. Nous publions sa lettre avec l'assurance que quelqu'une de nos charmantes lectrices saura y donner une réponse favorable.

Le 10 juin 1918.

M. le directeur,
Un de mes camarades ne communique votre adresse en me disant que vous vous occupez de trouver des marraines aux soldats belges.

Je ma permets donc de m'adresser à vous dans ce but et vous donneci-dessous les renseignements qui pourraient vous être utiles.

Je suis âgé de 33 ans, célibataire; dans le civil, chef de service dans une fabrique d'automobiles; actuellement je suis fantassin, soldat de 2ème classe aux armées belges; j'ai perdu mon père l'année dernière, je n'ai donc plus que ma mère dont je suis fils unique.

Je serais enchanté de trouver en Amérique et plus particulièrement au Canada une marraine au cœur bon qui accepterait d'entrer en correspondance avec moi.

Je vous remercie à l'avance de ce que vous voudrez bien faire pour moi et dans l'attente de bonnes nouvelles, je vous prie, M. le directeur, de croire à mes sentiments distingués.

MARCELLIN GILLAIN,
Z 202, 9e compagnie,
Armée Belge, en campagne.

BEURRE ET FROMAGE

A la Halle au Beurre et au Fromage, ici, samedi dernier, 350 cedis de beurre se sont négociés à raison de 42¹/₂ la livre, tandis que 750 boîtes de fromage changeaient de mains à raison de 22¹/₂ la livre.

ETAT CIVIL

Cathédrale BAPTÊMES

Juillet 2—Marie-Anne, Jeanne, fille de J. B. Laliberté et de Anna Nadeau. Parrain et marraine, Thomas Laliberté et Georgina St-Germain.

Juillet 5—Jos, Ovide, Gaston, fils de Oscar Coderre et de Elmora Béliste. Parrain et marraine, Ovide Coderre et Marie Roy.

Juillet 7—Marie, Claire, Victoria, fille de Napoléon Desmarais et de Rosilda Girard. Parrain et marraine, Armand Bernatchez et Victoria Girard.

Juillet 9—Marie, Henriette, Fleurette, fille de Exédéas Boucher et de Bernadette Church. Parrain et marraine, Emile Vincent et Henriette Lacaille.

SÉPULTURES

Juillet 8—Mélodora Létourneau, épouse de Emile Brodeur, 74 ans.

Juillet 8—Adèle Millier, veuve de Joseph Lemay, 74 ans.

Notre-Dame du Rosaire

BAPTÊMES

Juin 30—Marie, Bernadette, Isabella, Pauline, fille de Isidore Desnoyers et de Eugénie Ducharme. Parrain et marraine, Bernard Ducharme et Mme Hélène Marois.

Juillet 6—Joseph, Hilaire, Sylvio, fils de Ernest Bourgault et de Angelina Jacques. Parrain et marraine, Henri Bourgault et Marie Messier.

SÉPULTURES

Juillet 8—Rose-Anna Gauthier, 19 ans.

Juillet 9—Julienne Poirier, dite Sœur Marie-Elizabeth, des Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang, fille de Louis Poirier et de Marie-Anne Lagarde, 90 ans.

Chronique Municipale

SEANCE DU 10 JUILLET

Sont présents: les échevins Fontaine, St-Germain, Gobeille, Godard, Gosselin, Benoit et Guillet, formant quorum, sous la présidence de l'échevin St-Germain, nommé à cette fin, vu l'absence du maire et du maire-suppléant.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Gobeille, propose l'adoption du règlement numéro 247, amendant les règlements numéros 157 et 229, concernant le pavage des rues Laframboise, Bourdages, Héloïse et de l'Ecole.

Lu le rapport de l'ingénieur au sujet du trottoir de bois placé autour du marché; référé au conseil en comité pour étude.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Guillet, que la somme de \$75 soit mise à la disposition du Comité de la Voirie, pour faire 45 pieds d'égoût sur la rue Delorme, suivant le rapport de l'ingénieur en date du 26 juin dernier. Adopté.

Lu le rapport de l'analyse de la crème vendue au marché centre; déposé aux archives.

Lus les rapports de la Cour du Recorder pour le mois de juin dernier; déposés aux archives.

Lus les rapports des départements de police et feu pour le mois de juin dernier; déposés aux archives.

Il est proposé par l'échevin Benoit, secondé par l'échevin Godard, que la somme de \$15 soit mise à la disposition du Comité d'Eclairage pour poser une lampe électrique au coin des rues St-Michel et St-Louis. Adopté.

Lue la lettre du Village de la Providence, au sujet de son approvisionnement d'eau; référée au conseil en comité pour étude.

Lu l'estimé de l'ingénieur en date de ce jour, recommandant au conseil le paiement d'une somme de \$666 à M. Bernard Brault, constructeur du pavage.

Il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Gobeille, que le rapport de l'ingénieur soit adopté, et que le trésorier reçoive ordre de payer à M. Brault la somme mentionnée dans le rapport. Adopté.

Lu le rapport de l'ingénieur en date de ce jour, sur le mode d'arranger les rues transversales à la rue Girouard.

L'échevin Fontaine donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera que la somme de \$600 soit mise à la disposition du Comité de la Voirie, pour faire face aux dépenses occasionnées par les travaux mentionnés dans le rapport de l'ingénieur.

Lecture et approbation des comptes, et le Conseil s'ajourne en séance ordinaire à mercredi, le 17 juillet 1918, au lieu et heure ordinaires.

CHAUFFEURS POUR LOCOMOTIVES DEMANDES

Ayant de 20 à 34 ans. Doivent être capables de lire et d'écrire l'anglais. S'adresser à F. Halbert, Locomotive Foreman, Richmond, Qué. 12, 19, 26

ON DEMANDE

On demande un meunier sachant conduire rouleaux à farine et moulages. S'adresser sans retard à MOULIN À FARINE YAMASKA, jno St-Hyacinthe.

THEATRE CORONA

SAMEDI, 13 JUILLET,
Une Journée Seulement.

KITTY GORDON, la célèbre artiste de la compagnie World, dans un beau drame intitulé :

PENSEZ A MOI

C'est un superbe mélodrame dans lequel les scènes dramatiques sont du haut intérêt.

Aussi, la série : LA MAIN CACHÉE, Gazette de Pathé.

DIMANCHE ET LUNDI, 14 et 15 JUILLET.

UN PATHE :

LA NAULAHKA EN 6 PARTIES.

Antonio Moreno, Hélène Chadwick, sont chargés de la partie amoureuse, pendant que Dovaldina, qui récemment a paru dans les danses orientales, jouera un rôle de vampire. La scène se passe aux Etats-Unis et aux Indes.

Gazette de Pathé, Série : L'ANNEAU FATAL, 9ème épisode. Enfin une comédie Luke intitulée : GÉNÉ.

MARDI ET MERCREDI, 16 et 17 JUILLET.

GEORGE WALSH,

L'INCOMPARABLE COMÉDIEN DANS

C'EST LA VIE

Une comédie en 5 parties de la Cie Fox.

C'est un fou rire du commencement à la fin comme toutes les comédies de Walsh. Avec cela, 2 bonnes comédies Vitagraphes.

JEUDI ET VENDREDI, 18 et 19 JUILLET.

ETHEL CLAYTON dans

CAPRICE DE SOCIÉTÉ

En 5 parties de la Cie World.

C'est une scène de la vie de manufacture, montrant les conditions de travail dans lesquelles une jeune manufacturière se trouve placée. C'est un drame du plus haut intérêt, un des plus beaux succès de Mlle Clayton.

En plus : Gazette de Pathé,
Série : La Main Cachée.

Matinées : Tous les SAMEDIS et DIMANCHES.

ADMISSIONS : ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS.

Quelques Sièges Réservés à 20 cents.



Réduction Spéciale

POUR UN MOIS SEULEMENT

A toutes les personnes n'ayant pas le courant électrique dans leurs demeures, nous accorderons un escompte de 10% sur le matériel employé pour faire une installation, pourvu que le travail nous soit donné d'ici à un mois.

Nous prions donc le public de ne pas manquer cette occasion attendu que les prix des matériaux augmentent continuellement.

Southern Canada Power Co., Limited

CONTROLANT LA CIE DE GAZ ELECTRICITÉ ET POUVOIR

255 RUE CASCADES

TEL. 32
208

ST-HYACINTHE, QUE.

